

Républi françai

COMMUNE D'AMBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS** DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus 23 Nombre membres élus en exercice: 22

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022 À 19H00

Le Conseil Municipal d'Ambès, 16

présents : représentés: Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

04 votants: 20 absents: 02

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville

sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation: ler décembre 2022

PRESENTS:

Kévin SUBRENAT, Maire:

Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en

Éric PASQUET, Catherine LABARRERE, David VIELLE, Sandrine VILLENAVE, Jacques RAYNAL et Mylène ROUDAUD adjoints au

Préfecture le :

Michel RATON, Alain MALTERRE, Philippe GIACOMETTI, Réjane LIAGRE, Yann VANNIER, Sandra GARRIT, Gilbert DODOGARAY.

Christian LAPEYRE, Isabelle BESSE, conseillers municipaux.

Et de la publication en ligne

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Le Maire.

Laurence LAVEAU donne procuration à Mylène ROUDAUD, Hanif OUBROU donne procuration à Éric PASQUET. Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Isabelle BESSE. Muriel LOPEZ donne procuration à Gilbert DODOGARAY.

ABSENTS:

Jean-Pierre MAZZON Franck LACOSTE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Alain MALTERRE

<u>DÉLIBÉRATION Nº 055 12 2022 - DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR</u> LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES **COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire.

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 050 09 2020 du 07 septembre 2020, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la décision suivante, prise par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Convention:

- Décision n°2022-096 : Convention passée avec la Préfecture relative à la mise à disposition d'une station d'enregistrement des Titres Electroniques Sécurisés (TES).

Concession cimetière:

- Décision n°2022-085 : Acte de concession cimetière DIVISION 11 section B 12 30 ans.
- Décision n°2022-086 : Acte de concession cimetière COLUMBARIUM Case 1 15 ans

Accusé de réception en préfecture 033-213300049-20221205-DEL-2022-12-055-DE Date de télétransmission : 06/12/2022 Date de réception préfecture : 06/12/2022

- Décision n°2022-088 : Acte de concession cimetière DIVISION 1 Section C 46 15 ans.
- Décision n°2022-089 : Acte de concession cimetière DIVISION 1 Section F 77 15 ans.
- Décision n°2022-092 : Acte de concession cimetière DIVISION 3 Section G93 15 ans.
- Décision n°2022-093 : Acte de concession cimetière DIVISION 3 Section G93 15 ans.

Bail:

- Décision n°2022-087 : Avenant n°1 Bail commercial rue de la Cale Mme AKIN.
- Décision n°2022-091 : Bail commercial Zi du Bec Monnaie France.

Conventions de prêt:

- Décision n°2022-084 : Prêt de la salle G. Casanova le 12 novembre 2022.
- Décision n°2022-090 : Prêt de la salle G. Casanova le 10 décembre 2022.
- Décision n°2022-094 : Prêt de la salle G. Casanova le 19 novembre 2022.
- Décision n°2022-095 : Prêt de la salle G. Casanova le 03 et 04 juin 2023.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 05 décembre 2022 Pour expédition conforme.

Le Maire, Kévin SUBRENAT

